



ACTIONS : Développé pour le détartrage des verres et conçu spécialement pour la verrerie en machine.

PARFUM : Sans



PROPRIETES :

- Détartre et protège les machines
- Conçu pour éliminer les sels calcaires qui se trouvent à l'intérieur des machines, surchauffeurs, thermoplongeurs, robinetteries, carrelages, sanitaires...



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : liquide limpide incolore

pH à 1% : 2 +/- 0,05

Densité : 1,105 +/- 0,015

Parfum : Sans

Stockage : Tenir le produit à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.

Contient parmi d'autres composants : Entre 5% et 15% de : phosphates

(règlement CE n°648/2004)

Moins de 5% de : phosphonate, agents de surface non ioniques .



MODE D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser la pompe doseuse automatique de lavage.
- Utiliser le détartrant machine dilué à raison de 5 à 10% du volume d'eau suivant l'entartrage des machines.
- Mettre en marche la machine sur plusieurs cycles pendant 15 minutes.
- Vider le bac, puis rincer à l'eau claire plusieurs fois. Renouveler l'opération si nécessaire. Employer le détartrant machine pur en vaporisation, pour le matériel difficilement accessible.
- Laisser agir le produit jusqu'à la disparition complète du tartre, puis rincer abondamment.



CONDITIONNEMENT/PALETTES :

Bidon de 5L



PRECAUTIONS D'EMPLOI :

PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Tenir hors de portée des enfants. Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°6234) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence INRS / ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 04/06/2010